



Lettre du METL

Bulletin d'Information du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

Juillet-Août-Septembre 2014

INEDIT :

RAM meilleure compagnie régionale africaine en 2014



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

RAM est consacrée meilleure compagnie aérienne régionale africaine en 2014. La compagnie a obtenu, mardi 15 juil. 2014, le prix Skytrax en marge du Salon international de l'aéronautique organisé du 14 au 20 juillet à Farnborough (région londonienne). Remis par le président de cet organisme international Edward Plaisted, au président de la compagnie nationale Driss Benhima, ce prestigieux prix attribué selon les votes des passagers consacre le statut de RAM en tant que compagnie majeure internationale dans le continent.

RAM a aussi reçu, le 25 juil. 2014 pour la deuxième année consécutive, le prestigieux trophée de l'Académie Américaine des Sciences de l'Hospitalité (AAHS), «International Five Star Diamond Award». Ce prix récompense les performances réalisées dans le domaine de l'hospitalité notamment sur ses vols longs courriers reliant le Maroc et l'Amérique du Nord.

INAUGURATION ET CONVENTIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE D'ACTIVITES ROYALES

Inauguration de la nouvelle gare ferroviaire de Casa-Port

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé, le 25 sept. 2014 à Casablanca, à l'inauguration de la nouvelle gare ferroviaire de Casa-Port qui constitue un véritable fleuron du patrimoine moderne du réseau national.



Réalisée par l'Office national des chemins de fer (ONCF), la nouvelle structure ferroviaire, dont les travaux ont été lancés par le Souverain en mai 2008, est un véritable centre tertiaire multi-services devant offrir des prestations intégrées aux usagers (espaces commerciaux et de loisirs), participer au développement d'un véritable pôle d'échange et d'intermodalité et renforcer l'offre commerciale en adéquation avec des déplacements quotidiens à forte dominance travail-domicile.

La gare de Casa-Port s'étend sur une superficie couverte d'environ 33.500 m² et est dimensionnée pour accueillir plus de 20 millions de passagers par an avec près de 5.000 voyageurs par heure de pointe. Elle regroupe trois espaces aux fonctions complémentaires, à savoir : un bâtiment voyageurs, un parc de stationnement souterrain et un immeuble abritant les services ONCF situé parallèlement aux quais.

Conventions signées sous la présidence de SM le Roi à l'occasion du lancement du plan de développement de la région du Grand Casablanca (2015-2020)

Le Souverain a présidé, le 26 sep. 2014 au Palais Royal de Casablanca, la cérémonie de signature de dix conventions, à l'occasion du lancement du plan de développement de la région du Grand Casablanca (2015-2020), dont deux concernent les activités supervisées par le ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique : -Une convention relative à l'aménagement de la voirie et des infrastructures routières et à l'amélioration des conditions de

Editorial

La saison d'estivage vient de s'écouler. Comme d'habitude, des millions d'estivants et de visiteurs nationaux et étrangers se sont déplacés à travers le royaume par différents moyens de transport, le flux de circulation a atteint son apogée pendant les mois d'été. Ce flux humain génère, certes, des bénéfices pour les villes en général mais il crée, malheureusement, divers problèmes dont principalement ceux liés à la sécurité de la circulation et du transport urbain et interurbain. Pour cette raison, la saison estivale est aussi synonyme de drames, l'été étant une saison particulièrement sanglante sur les routes vu que 30% du nombre de décès est enregistré au cours de cette période.

Pour rappel, le trafic enregistré sur les autoroutes du Maroc au cours de la première moitié de 2014 a augmenté de 3% sur l'ensemble du réseau, par rapport au niveau enregistré durant la même période l'an dernier. De même, la circulation aérienne des voyageurs enregistrée durant cette même période a augmenté de manière significative dans divers aéroports du royaume d'un taux de 10,64% par rapport à la même période l'an dernier. Il convient également de noter que le Ministère de l'Équipement et du Transport et de la Logistique a lancé une étude pour l'élaboration du schéma directeur de la mobilité nationale aux horizons 2020 et 2035.

Comment faire pour lutter contre le fléau des accidents de la circulation et faire respecter le code de la route à des usagers souvent peu sensibilisés aux dangers de la circulation ? C'est la question à laquelle essaient de répondre la plupart des intervenants dans le domaine de la sécurité routière, qui ne cessent de mener des réflexions pour mettre en œuvre des programmes de prévention des accidents de la circulation.

Ces efforts ont commencé à donner leurs fruits, puisque cette année, les résultats atteints sont en nette amélioration par rapport aux saisons passées. Les données statistiques relatives aux accidents de la route durant l'été 2014, révélées solennellement le 30 septembre, ont montré que tous les indicateurs relatifs aux accidents de la route ont enregistré une baisse significative au cours des huit premiers mois de 2014 par rapport à la même période de 2013.

Continuons, ensemble nous pouvons y arriver !



circulation, signée par l'ensemble des entités concernées dont M. Aziz Rabbah, pour le ministère de l'Équipement du transport et de la Logistique et M. Anouar Benazzouz, pour les Autoroutes du Maroc ; -une convention relative à la réhabilitation et à la sauvegarde du patrimoine, signée par l'ensemble des entités concernées dont M. Aziz Rabbah, pour le ministère de l'Équipement du transport et de la logistique.

SECURITE ROUTIERE

Baisse significative de tous les indicateurs de la sécurité routière durant les huit premiers mois de 2014



Le 30 sep. 2014 à Rabat, une rencontre de communication présidée par le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif, a permis de rendre publics des données statistiques relatives aux accidents de la route durant l'été 2014 qui ont montré que tous les indicateurs relatifs aux accidents de la route ont enregistré une baisse significative au cours des huit premiers mois de 2014 par rapport à la même période de 2013.

Ainsi, le nombre de morts et de blessés graves et légers ont connu une baisse importante durant cette période : le nombre d'accidents mortels a reculé de 5,82 pc et celui de morts de 7,97 pc (soit 1.941 et 2.218 respectivement) ; le nombre de blessés graves a été de 6.192 (soit une baisse de 14,36 pc sur la période allant de janvier à août 2014) ; et le nombre des morts dans des accidents de la route a enregistré une baisse de 14,48 pc durant le mois d'août, contre une diminution de 24,52 pc du nombre de blessés graves et de 1,75 pc du nombre de blessés légers.

La rencontre a été également l'occasion de présenter le plan d'action lié à la sécurité routière qui restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année en cours. Elle a été marquée par l'annonce du début de l'opération de contrôle d'alcoolémie au volant, une première au Maroc.

Réunion du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR)

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), réuni le 2 juil. 2014 sous la présidence du Chef du gouvernement, M. Abdelilah Benkirane, a suivi un exposé détaillé sur le plan d'action dans le domaine de la sécurité routière pour la période d'été 2014 présenté par Mohammed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, le plan de communication du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) durant la même période, ainsi que le programme 2014-2018 relatif aux équipements et aménagements pour la sécurité routière. Le ministre a par la suite évoqué le plan de travail relatif à la sécurité routière et a indiqué que l'année 2013 a enregistré un recul important de la gravité des accidents de la circulation ainsi qu'une baisse significative, de la plupart des indicateurs, à savoir : -7.53% du nombre d'accidents mortels (3.265 accidents mortels au lieu de 3.531) ; -8.04% du nombre de décès (3.832 décès au lieu de 4.167) ; -4.98% du nombre de blessés grave (11.641 blessés au lieu de 12.251). Ces indicateurs ont également connu un recul durant les cinq premiers mois de l'année 2014.

Le Ministre a souligné qu'environ 30% du nombre de décès est enregistré au cours de la période estivale (juillet, août, septembre), et que l'excès de vitesse hors des périmètres urbains, l'augmentation du trafic, ainsi que la consommation de l'alcool durant l'été et juste après le mois de Ramadan, multiplient la gravité des accidents. Il a précisé que 62.75% des victimes périssent sur les lieux des accidents, et que près de 20% meurent pendant le transfert aux urgences et 16% durant les 7 jours qui suivent la date de l'accident.

A cet effet, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré une batterie de mesures pour la période estivale portant sur l'intensification du contrôle, la communication et le renforcement de la sécurité routière.

Signature de conventions de partenariat

Le 04 juil. 2014 à Rabat, une conférence de presse présidée par M. Boulif s'est articulée autour de trois axes : les indicateurs statistiques des accidents de la circulation au titre de l'année 2013 et des 5 premiers mois de l'année 2014 ; le plan de contrôle routier en agglomération et hors agglomération au cours de la période estivale 2014 ; ainsi que le plan de communication du CNPAC

au cours de la même période.



Cette conférence de presse a été marquée par la signature de trois conventions de partenariat : la première entre la Direction des Routes et la Direction du Transport et de la Sécurité Routière ; la deuxième entre le CNPAC et la société nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) ; et la troisième entre le Syndicat Marocain des Professionnels du Transport et le CNPAC.

Rencontre autour de l'initiative de « la mobilité intelligente »

Lors d'une rencontre autour de l'initiative de « la mobilité intelligente », le 16 sep. 2014 à Rabat sous la présidence de M. Mohammed Najib Boulif, le représentant de l'Union Internationale des Transports Routiers (UITR) a présenté un exposé sur l'initiative de la mobilité intelligente dans lequel il a souligné les avantages de l'usage des autobus publics qui se manifestent dans le renforcement de la sécurité routière, la protection de l'environnement, la réduction du coût, l'efficacité et la facilité de l'utilisation. A cette occasion qui a connu la présence des représentants de la Fédération du Transport de la CGEM et des départements ministériels concernés, le ministre a exprimé la volonté du gouvernement de s'engager dans cette initiative qui vise à encourager l'utilisation des moyens de transport publics et par conséquent le renforcement de la sécurité routière et l'amélioration de la qualité des services des transports en commun dans et entre les villes.

PORTS ET DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le port de Tanger Med se hisse au 55e rang mondial

Tanger Med a grimpé 18 rangs en une seule année dans la liste des ports commerciaux mondiaux, en terme d'évolution de sa performance, tel que classé par le magazine britannique « Containers management ». Il a atteint après seulement 6 ans de son entrée en service une évolution remarquable, et se positionne au 55e rang mondial, selon



le nombre de conteneurs sur le port et les services connexes, le port avait été classé au 72e rang mondial au classement fourni l'année dernière par le magazine britannique. Tanger Med a ainsi réalisé la plus forte augmentation (40 % en volume traité), suivi du port de Mundra en Inde avec 28%. Et à propos de la taille de la manutention des conteneurs, le port de Tanger Med est classé au deuxième rang au niveau du continent africain, et au septième rang dans l'ordre des ports au niveau de la méditerranée. Avec ce classement, le port Tanger Med renforce la position du Maroc comme l'un des plus grands ports mondiaux dans le commerce maritime.

Avancement des études de connectivité du projet du nouveau port de Safi

Une réunion de suivi du projet du nouveau port de Safi a été tenue, le 09 juil. 2014, sous la présidence d'Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, et en présence des établissements publics concernés. Le ministre a signalé, à l'occasion, l'importance de ce projet dont les travaux de construction ont été lancés par S.M. le Roi Mohammed VI le 19 avril 2013, pour le développement économique et social de la région Abda-Doukkala ainsi que son impact sur le développement du secteur portuaire et maritime et sur l'économie nationale. Il a mis l'accent sur la nécessité de sa connectivité à tous les réseaux de transports (ferroviaire et routiers), grâce à laquelle il constituera un véritable accélérateur pour le lancement de multiples projets au niveau de la région. Après avoir suivi les deux exposés qui ont été présentés respectivement par la direction des Ports et du domaine public maritime et la direction de l'Aménagement du nouveau port de Safi, concernant l'avancement des études de connectivités et l'état de réalisation des travaux de la première phase du projet, M. Rabbah a donné ses instructions de faire avancer normalement ce projet et de prévoir une visite de terrain et des réunions trimestrielles dédiées au projet qui seront tenues sous sa présidence en y associant l'ensemble des opérateurs et parties prenantes dont notamment l'ONEE, l'OCP et la wilaya de Safi.

Inauguration d'un simulateur de formation des conducteurs des engins portuaires de manutention

Un nouvel équipement vient renforcer les équipements de formation dans le domaine portuaire. Il s'agit d'un



simulateur inauguré le 16 juil. 2014 par Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, à l'Institut de formation portuaire (IFP) de Casablanca relevant de l'Agence nationale des ports (ANP). Ce simulateur de formation des conducteurs des engins portuaires de manutention permettra une formation de qualité et améliorera leurs performances. D'un coût de 60 millions de dirhams, la nouvelle installation comprend un nouveau bâtiment abritant le local du simulateur, une salle pour l'observation du déroulement des formations, une autre de débriefing pour partager en temps réel les différentes simulations, des bureaux pour l'équipe pédagogique, une grande salle réservée à de futures extensions ainsi que d'autres commodités.

Port Finance International au Maroc

Sous l'égide du METL, a été organisée l'édition 2014 de PFI les 15 et 16 sep. 2014 à Casablanca. PFI Casablanca s'est concentré sur le développement et le financement des ports de la région. La conférence s'est penchée sur la position du Maroc en tant que plateforme logistique et de connectivité entre l'Europe et l'Afrique pour identifier les opportunités pour améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur portuaire, en plein essor, du pays. A l'ouverture de la conférence, M. Rabbah a affirmé que la globalisation de l'économie impose une évolution permanente et une modernisation continue des ports. Il a fait également savoir, à cet égard, que le Maroc est en train de développer le transport maritime en se basant sur une dynamique extraordinaire comprenant les infrastructures portuaires, telles que le port Tanger-Med, indiquant que le Royaume a décidé de construire 5 nouveaux ports, de procéder à l'extension des ports actuels et de requalifier d'autres. Plusieurs thèmes ont été débattus lors de cette conférence de deux jours, se rapportant notamment aux «Ports marocains : une passerelle pour le transport et le commerce vers l'Afrique», «Nouvelles perspectives des Partenariats publics-privés (PPP)», à la question «Comment renforcer et

étendre les dessertes africaines?» et aux «Progrès accomplis par le secteur portuaire africain: moteurs et freins du développement commercial».



INFRASTRUCTURE ROUTIERE AUTOROUTIERE

Projet d'amélioration du niveau de sécurité de la route reliant Marrakech et Ouarzazate

Le ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Aziz Rabbah, a procédé le 27 sep. 2014, à la province d'Al Haouz au lancement des travaux du premier lot du projet d'amélioration du niveau de sécurité et de service de la route nationale n 9 (RN9) reliant Marrakech et Ouarzazate. Il s'est également enquis du projet global d'amélioration du niveau de sécurité et de service de la RN9 (175 km pour une enveloppe globale de 1.750 MDH).



D'un coût global de 178 millions de dirhams, les travaux du lot n°1 au niveau du tronçon entre Taddart 2 et le col de Tichka sur une longueur de 13,5 kms, consistent en l'aménagement de la route avec une 3ème voie pour les poids lourds sur toute la longueur du lot, l'amélioration du tracé, le traitement de l'environnement de la route et la réalisation et la mise en place des équipements de sécurité. La cérémonie de lancement des travaux du premier lot du projet s'est déroulée en présence du gouverneur de la province d'Al Haouz, du président du Conseil régional et des élus locaux, en plus d'autres personnalités.

Hausse du trafic de la circulation sur les autoroutes du Maroc

Le trafic sur les autoroutes au Maroc a connu au cours du premier semestre 2014 une légère augmentation de 3



pour cent pour l'ensemble du réseau, par rapport au niveau enregistré durant la même période de l'an dernier. Tandis que les revenus des péages se sont ont accrus de 2,3 pour cent pour atteindre 1,106 milliards de dirhams. Aussi, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) a confirmé que les revenus ont augmenté de 2 pour cent, soit 48 milliards de dirhams au premier semestre 2014 au lieu de 47,1 milliards de dirhams au premier semestre 2013.

L'inauguration par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 17 mai dernier du tronçon de liaison autoroutière entre Khouribga et Beni Mellal et l'achèvement du tronçon de l'élargissement de l'autoroute Casablanca-Rabat à trois voies dans les deux directions, ont marqué le développement du secteur autoroutier cette année. Par ailleurs, ADM a annoncé que les travaux de construction de l'autoroute Safi-El Jadida et la voie de contournement de Rabat avancent d'une manière variable et que leur achèvement est prévu pour la fin 2016.

BTP

Réunion du comité interministériel en charge du projet du 1er PII à Benslimane

Le comité interministériel en charge du projet du premier pôle industriel intégré des matériaux de construction de Benslimane, réuni le 30 sep. à Rabat, a annoncé qu'il s'attèlera à la préparation des cahiers de charges relatifs à l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix de l'aménageur-développeur dudit projet, avant de passer à l'étape de la communication et du marketing. Le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, qui présidait la 5ème réunion du comité, a souligné l'importance de ce projet qui vise la valorisation des matériaux extraits des carrières moyennant l'industrialisation des matières premières localement. Lors de cette réunion consacrée à la validation des modules 2 et 4 relatifs respectivement aux études d'impact environnemental, économique, social et de formation professionnelle et technique et aux documents de placement du projet, M. Rabbah a affirmé qu'une fois le modèle économique du projet sera au point, le ministère est disposé à réaliser toutes les conditions nécessaires pour sa réussite. Il a également donné ses orientations pour assurer les garanties environnementales au projet sur tous les aspects financiers et économiques et investiguer sur les motivations possibles à offrir aux investisseurs potentiels en vue de la réussite de ce premier projet pilote au Maroc.

LOGISTIQUE

Zones logistiques régionales

L'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) a organisé, durant ce trimestre, une série de rencontres consultatives autour des projets de schémas directeurs régionaux des zones logistiques. Ces réunions ont concerné, respectivement, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïers (le 15 sep. 2014), la région du Nord (le 24 sep. 2014), et celle de Fès-Boulemane (le 3 sep. 2014). Sous la présidence de M. Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, elles ont connu la présence des autorités locales, les services extérieurs du ministère, les élus et les opérateurs économiques des régions concernées.



Ainsi, ont été présentées les grandes lignes du projet de la stratégie des zones logistiques de chacune des régions. Ces projets, initiés par l'AMDL, prévoient, entre autres mesures, de baisser les coûts logistiques dans la région, d'améliorer la productivité et le rendement des entreprises, de désencombrer les centres urbains, de réduire les effets de la circulation des poids lourds en périmètre urbain et de déplacer les entrepôts vers les zones logistiques. Ces rencontres visent à parvenir à un consensus autour d'une configuration logistique qui correspond aux besoins de la région et vont de pair avec la dynamique de développement des villes concernées.

TRANSPORT ROUTIER

10ème anniversaire de la réforme du secteur du transport routier de marchandises

une journée d'étude sur l'évaluation de 10 ans de mise en œuvre de la réforme du secteur du transport routier de marchandises, entrée en vigueur en 2003 et promulguée par la loi 16.99 modifiant et complétant le dahir n° 1.63.260, a été organisé, le 14 Jul. 2014 à Rabat, sous la présidence de M. Mohammed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport. Journée dont l'objectif est d'évaluer la réforme du secteur du transport routier de marchandises, de s'arrêter sur ses principales problématiques et de faire ressortir les mesures et les

recommandations qui permettraient de lui donner un nouvel élan, et ce, selon une approche participative de toutes ses composantes.

Il a été souligné, à l'occasion, que l'ancien système de transport routier de marchandises avait révélé de nombreux dysfonctionnements structurels dont principalement son incapacité d'accompagner les réformes et les évolutions socio-économiques importantes que connaît le Maroc, et sa compétitivité limitée au niveau international. Aussi, et afin de donner un nouvel élan au secteur, une logique réformatrice progressive basée sur la libéralisation de ce dernier a été adoptée garantissant ainsi davantage de compétitivité et de professionnalisme.

Lancement de l'étude d'élaboration du schéma directeur de la mobilité nationale aux horizons 2020-2035

L'étude d'élaboration du schéma directeur de la mobilité nationale à l'horizon 2020-2035 a été lancée par le METL, lors d'une réunion présidée par Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, le 16 Jul. 2014, en présence des départements ministériels concernés, des établissements publics sous tutelle, et de la FNTR / CGEM.

Le ministre a mis l'accent sur l'importance de cette étude qu'il a qualifié de « hautement stratégique » et dont l'objectif est de définir les perspectives d'évolution du secteur du transport au regard des tendances de la mobilité des personnes et des biens. Dans ce contexte, que le Maroc a déployé de nombreuses stratégies sectorielles visant le développement de l'activité économique et l'amélioration de sa compétitivité, lesquelles stratégies ont généré et généreront les flux des échanges nationaux et internationaux ainsi que le déplacement des personnes.

Des orientations ont été formulées sur différents aspects de l'étude notamment la nécessité d'élargir les champs des concertations tant aux entités administratives qu'au secteur privé et de mobiliser les experts nécessaires pour pouvoir définir une vision claire et volontariste de la mobilité nationale à moyen et long terme.

12ème édition du forum CIVITAS

Suite à l'initiative lancée par l'Union Européenne en 2002, qui vise à mettre en place des assises pour une meilleure mobilité urbaine respectant et protégeant l'environnement, le Maroc a accueilli pour la première fois la 12ème

édition du forum CIVITAS, le 24 sep. 2014 à Casablanca. « La mobilité urbaine et l'intégration sociale - faciliter l'accès pour des villes durables » est le slogan choisi pour cette édition à laquelle a pris part le ministre délégué chargé du Transport.



M. Boulif a affirmé que le Maroc a pu mettre en place des assises d'un ensemble de stratégies institutionnelles encadrant la mobilité urbaine et non-urbaine et a adhéré à l'initiative de « la mobilité intelligente », qui vise l'encouragement de l'utilisation des moyens de transports communs notamment les bus pour le déplacement dans et entre les villes. Il a évoqué l'importance de la gestion du secteur des transports selon une approche participative impliquant plusieurs départements dont principalement ceux de l'Intérieur, l'Urbanisme, l'Environnement et l'Industrie. L'accent a été mis sur la nécessité de trouver une formule complémentaire et compétitive entre les différents moyens de transport, opération qui vise principalement l'intérêt du citoyen et du pays ainsi que le renforcement du développement durable dans les villes.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Avancement du projet LGV Tanger Casablanca

Lors d'une réunion tenue le 11 juil. 2014, sous la présidence du ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, relative au suivi de l'état d'avancement du projet LGV Tanger Casablanca, une présentation a été faite par les responsables du projet sur l'avancement de ses différents aspects (les études, les travaux, le foncier, les ateliers de maintenance, les systèmes de sécurité, la mise en place de l'Institut de Formation Ferroviaire,.....), ainsi que les démarches entreprises avec les différents intervenants pour respecter les délais prévisionnels. Pour garantir la bonne marche des travaux, M. Rabbah a insisté sur l'importance de différents aspects, dont essentiellement: la libération des emprises et l'accompagnement et l'indemnisation des ayants droits ; le suivi rigoureux des différentes entreprises qui

travaillent sur le chantier ; la nécessité de capitaliser sur les aspects technologiques en procédant à l'archivage et au partage des innovations et des expériences vécues et de s'ouvrir sur les universités et les écoles d'ingénieurs en développant la recherche et faisant bénéficier les jeunes lauréats de stages et de formation, et de veiller au perfectionnement des cadres et techniciens de l'ONCF.

TRANSPORT AERIEN

Le projet du futur aéroport de la cité ocre

Le projet du futur aéroport de Marrakech a été au centre d'une réunion, présidée par Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique le 02 juil. 2014, destinée à exposer l'approche, d'un point de vue technique, du ministère, ainsi qu'à se concerter avec les autorités locales et les différents acteurs locaux.



Malgré les travaux en cours d'extension de l'aéroport de Marrakech-Menara, qui porteront sa capacité d'accueil annuelle à près de 9 millions de passagers, cette infrastructure aéroportuaire ne sera pas en mesure d'absorber le flux croissant de voyageurs à l'horizon 2025, il est donc nécessaire, de penser à la réalisation d'un nouvel aéroport à Marrakech.

Lors de cette réunion, un exposé a été présenté sur le Plan national des aéroports à l'horizon 2035 axé notamment sur la poursuite du développement des aéroports pour accompagner l'évolution du trafic aérien, l'intégration de ces infrastructures dans leur environnement urbain et la réalisation de nouveaux aéroports. D'un coût estimatif de 4,3 milliards de DH, le futur aéroport de Marrakech devrait disposer d'une piste de 3.500 mètres de longueur et de 60 mètres de largeur, d'une aérogare d'une capacité annuelle de 10 millions de passagers et de plusieurs structures annexes.

Le trafic aérien des passagers en hausse

Les aéroports du Maroc ont enregistré une hausse de 10,64% du trafic aérien des passagers, pendant la période allant de janvier à juin 2014. Au total, le

nombre de passagers en provenance de différentes régions du monde ayant transité par les aéroports du Royaume, durant le premier semestre de l'année 2014, s'élève à 8.351.793 contre 7.548.800 voyageurs pendant la même période de l'année précédente, selon des données de l'Office national des aéroports (ONDA). Durant cette période, l'aéroport international Mohammed V a enregistré, une hausse de 10,20% et celui de Marrakech-Menara a enregistré une hausse de 9,25% en s'accaparant 69% du total des mouvements recensés dans les différents aéroports du Maroc.

Par ailleurs, au cours des huit premiers mois de 2014, les passagers transitant entre les aéroports marocains et les pays africains se sont élevés à 671.353, contre 547.500 durant la même période de 2013, soit une augmentation de 23 pc. Cela a contribué à la croissance (+ 7,63 pc) du nombre total de voyageurs qui ont afflué vers les aéroports marocains en provenance de différentes parties du monde.

La RAM renforce ses services en Amérique Latine

La Royal Air Maroc (RAM) et la compagnie brésilienne GOL Linhas Aéreas Inteligentes ont signé, à Rabat le 25 août 2014, un accord d'interligne qui offre de nouvelles possibilités de connexions aux voyageurs entre le Maroc, d'une part, et le Brésil et l'Amérique Latine, d'autre part. Aux termes de cet accord entré en vigueur depuis la mi-août 2014, les passagers peuvent réserver sur un seul billet des vols opérés par les deux compagnies tout en bénéficiant des services d'enregistrement d'un bout à l'autre du voyage ainsi que du transfert automatique des bagages sur les vols passant par les aéroports de Sao Paulo ou de Casablanca.

De même, les passagers en provenance du Brésil, clients des deux compagnies, pourront profiter du réseau étendu de la RAM pour se rendre à 80 destinations internationales en Afrique, en Europe et au Moyen Orient, à travers son hub de Casablanca. Il s'agit du premier accord d'interligne signé par la RAM en Amérique du Sud, venant renforcer les services de la compagnie nationale au continent américain, après le dernier accord d'interligne conclu avec Westjet visant l'Amérique du Nord.

COOPERATION INTERNATIONALE

Coopération maroco-nippone

Une délégation japonaise présidée par le Représentant résident de L'Agence japonaise de coopération internationale



(JICA) s'est entretenue, le 14 juil. 2014, avec Aziz Rabbah ministre de l'Equipelement, du Transport et de la Logistique, sur différents aspects de coopération particulièrement la tripartite qui profite à nos frères africains, la coopération entre le secteur public et privé japonais au niveau des chemins de fer, des ports et des autoroutes, ainsi que la possibilité de coopération dans l'entretien de l'infrastructure routière, saluant l'expérience japonaise dans ce domaine.



De son côté le ministre a conduit une délégation mixte Public Privé pour une visite de travail à Tokyo du 26 au 29 août 2014 composée des principaux responsables dudit ministère dans les domaines routier et autoroutier, portuaire, ferroviaire et aérien, ainsi que de la CGEM dans le domaine des transports, durant laquelle il a eu une série de rencontres bilatérales avec des hauts responsables japonais des secteurs public et privé, ainsi que les principaux opérateurs dans les domaines de construction, d'aménagement et d'exploitation des infrastructures routières et autoroutières, ferroviaire, portuaire et industriel.

Coopération entre le port de Marseille et les ports marocains

Le 09 août 2014, deux accords ont été signés à Marseille pour le renforcement de la coopération entre le port de la cité phocéenne et les ports marocains, à l'occasion d'une visite effectuée le 08 août par le ministre de l'Equipelement, du Transport et de la Logistique, Aziz Rabbah.



Le premier accord a été signé avec l'Agence Nationale des Ports et le second avec l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée, les deux accords prévoient de mettre en œuvre plusieurs leviers,

dans le cadre d'échanges d'informations comme dans celui de la coopération technique, afin de développer des lignes maritimes pour les marchandises et les passagers, et plus particulièrement une ligne RoRo avec Tanger Med.

Aziz Rabbah reçoit le directeur général de l'aviation civile arabe

M. Mohamed Ibrahim Sharif, directeur général de l'Organisation arabe de l'aviation civile, a été reçu en audience, le 12 août 2014, par Aziz Rabbah, le ministre de l'Equipelement et du Transport et de la Logistique. Après l'avoir félicité pour sa nomination en tant que directeur général de cette organisation, M. Rabbah a affirmé que le gouvernement marocain et le ministère sont prêts pour fournir l'aide et l'assistance nécessaires pour que l'organisation accomplisse sa mission dans les meilleures conditions. Les deux parties ont également discuté des possibilités de coopération pour développer le domaine de l'aviation civile et la création de partenariats entre les différentes compagnies aériennes arabes.



Forum Maroc-Guinée

Le ministère a participé le 09 sep. 2014 à Casablanca, à la séance d'ouverture de la première session du forum Maroc-Guinée, organisé sous le thème « Cap Guinée : une économie à construire, des opportunités à saisir ». La cérémonie d'ouverture a connu l'intervention du ministre délégué chargé du Transport et la présence de plusieurs personnalités guinéennes et marocaines éminentes dans les secteurs public et privé, notamment, son excellence M. Mohamed Saïd FOFANA, Premier ministre de la République de Guinée.

Dans le cadre des travaux de ce forum, M. Mohamed Najib Boulif a présidé aux côtés de M. Aliou Diallo, le ministre du Transport de la République de Guinée, un atelier sur le transport et l'équipement, dans lequel ils ont présenté les visions et les stratégies adoptées par les deux pays dans le secteur du transport et de l'équipement. Des discussions ont été ouvertes autour des perspectives d'investissement en Guinée et des expériences réussies. Les travaux de cet atelier ont permis d'explorer les axes de la coopération maroco-guinéenne dans les secteurs du transport aérien, routier,

et ferroviaire, ainsi qu'à l'échange des expertises et de la formation

Aziz Rabbah s'entretient avec une délégation du groupe d'amitié Parlementaire Roumanie-Maroc

Une délégation du groupe d'amitié parlementaire Roumanie-Maroc, qui était en visite de travail au Royaume s'est entretenu, le 16 sep. 2014, avec Aziz Rabbah, ministre de l'Equipelement, du Transport et de la Logistique. Ladite délégation était présidée par M. Sébastien GRAPA, Sénateur de Brasov et accompagnée de S.E. Mme Simona Mariana IOAN, Ambassadeur de Roumanie à Rabat.



Lors de cette rencontre, les deux parties se sont félicitées des relations entre le Maroc et la Roumanie. Relations marquées par une amitié et une volonté partagée de développer une coopération bilatérale basée sur un partenariat équitable. M. Rabbah a invité la partie roumaine à consolider la coopération bilatérale entre les deux pays par la mise en place d'une zone industrielle roumaine au Maroc et aussi de faire du Royaume un hub pour le transfert de l'industrie et des produits roumains vers les marchés africain et arabe.

Coopération maroco-congolaise

Le ministre de l'Equipelement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, s'est entretenu, le 18 sep. 2014 à Rabat, avec le ministre délégué chargé de la Marine marchande de la République du Congo, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, sur les moyens de renforcer la coopération maroco-congolaise dans le secteur du transport maritime.



M. Rabbah a, à cette occasion, mis en relief l'importance du développement de la logistique maritime pour la fluidification

des échanges entre les pays africains et le renforcement de la connectivité maritime du Maroc avec ces pays, notamment le Congo. La mise en œuvre de l'accord de coopération maritime maroco-congolais de 2010, permettrait aux deux pays d'accroître le volume de leurs échanges maritimes.

Signature à N'Djamena de trois accords de coopération dans les secteurs des infrastructures, de l'aviation et de la formation

Le Maroc et le Tchad ont procédé, 19 sep. 2014 à N'Djamena, à la signature de trois accords de coopération relatifs aux secteurs des infrastructures, des services aériens et de la formation lors de la visite de travail effectuée par M. Boulif, du 17 au 19 septembre, au Tchad, à la tête d'une délégation composée de plusieurs responsables de son département. Ces conventions, dont deux ont été signées par le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif et le ministre tchadien des Infrastructures, des transports et de l'aviation civile



Adoum Younousmi, ont pour objectif de relancer la coopération technique entre les deux pays. Il s'agit un protocole d'accord de coopération technique visant à instaurer un cadre destiné au transfert des technologies et au développement des compétences humaines en vue d'optimiser la gestion rationnelle des infrastructures de transport, et d'un accord relatif aux services aériens, visant à renforcer le trafic aérien entre le deux pays et en accroître la fréquence. Une troisième convention a été également signée entre l'Ecole Hassania des Travaux publics et l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, relative aux domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche. La délégation s'était rendue en Tchad à bord d'un vol inaugural de la RAM vers l'aéroport international Hassan Djamous de N'Djamena, qui sera assuré par des avions de type Boeing 737 nouvelle génération, à raison de deux fréquences hebdomadaires. Le lancement de ce vol donne suite à une convention paraphée entre les deux pays en 2011.

Visite d'une délégation de l'Administration de la sûreté du Transport du Canada (ATC) à l'aéroport international Mohamed V

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Maroc et le Canada dans le domaine de la sûreté et la sécurité de l'aviation civile, une délégation de l'Administration du Transport du Canada (ATC), chargée de la sûreté de l'aviation civile, a effectué une visite à l'aéroport international Mohamed V, le 20 sep. 2014, afin d'observer et d'évaluer les dispositions et les mesures de sécurité appliquées dans les vols de Royal Air Maroc (RAM) à destination du Canada, notamment l'application des mesures de sécurité supplémentaires.

Au terme de cette visite, la délégation canadienne a salué le système sécuritaire de l'aviation civile dans l'aéroport et a exprimé son contentement pour l'application stricte des mesures de sécurité sur les vols en partance de l'aéroport international Med V et à destination vers le Canada.

Aziz Rabbah reçoit l'Ambassadeur de Belgique

Aziz Rabbah, ministre de l'Equipement du transport et de la logistique, a reçu en audience, le 22 sep. 2014, S.E. M. Frank Carruet, Ambassadeur de Belgique au Maroc. Les deux parties ont réitéré la volonté d'œuvrer conjointement pour le renforcement de la coopération entre le Maroc et la Belgique dans les domaines de l'équipement, du transport et de la logistique. M. Rabbah a souligné l'importance du développement de ces axes de coopération pour les deux pays et pour l'Afrique et a également demandé la préparation d'un plan d'action de coopération triangulaire Maroc - Afrique - Belgique dans les domaines intéressant le Ministère et a invité les entreprises belges à effectuer une visite de travail au Maroc afin de prospecter les opportunités d'investissement au Royaume.



RESSOURCES HUMAINES

Réouverture de l'ISTP de Fès

Le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique a ré-ouvert de l'Institut Spécialisé des Travaux

publics (ISTP) de Fès à partir de la rentrée scolaire 2014-2015. Le concours d'accès audit Institut, a été ouvert au profit des candidats titulaires d'un baccalauréat scientifique ou d'une licence en sciences, et aux fonctionnaires titulaires d'un certificat de technicien des travaux publics.

Cette démarche vient fructifier les orientations du Ministère qui visent la promotion des ISTP à travers la réouverture et la création de nouveaux instituts afin d'en augmenter l'effectif des lauréats, tout en intégrant de nouvelles formations qui contribuent à l'amélioration de l'organisation et de la gouvernance du système actuel de la formation professionnelle. Le but étant de le rendre plus apte à répondre aux besoins du secteur en termes de compétences et à accompagner le développement économique et social de notre pays, particulièrement dans les domaines d'intervention du Ministère.

L'ISEM certifié ISO 9001 Version 2008

Les efforts d'organisation et de suivi pédagogique de l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM) ont été récompensés par une certification ISO 9001 Version 2008. Cette certification ISO 9001 V.2008 a été renouvelée concernant les activités de formation maritime de l'Institut C'est la reconnaissance d'un travail soutenu pour accompagner une réorganisation de l'ISEM tenant compte de ses nouvelles prérogatives, de son inscription dans le processus d'accréditation de ses parcours LMD. Une adaptation de l'ISEM aux apports de la loi 01-00, en faveur de son ouverture sur son environnement et de l'assurance qualité de ses formations mis à la disposition de ses élèves et partenaires.

La stratégie de formation dans le domaine du transport maritime : développer le statut du secteur et son rôle dans la navigation commerciale

A l'occasion de la remise des diplômes aux lauréats de la 36ème promotion de l'ISEM baptisée sous le nom de l'illustre navigateur «Ibn Battouta», le 24 sep. 2014 à Casablanca, le ministre de l'Equipement et du transport et de la logistique, a fait savoir, dans une allocution lue en son nom, que la stratégie de formation dans le domaine du transport maritime vise à développer et à améliorer le statut du secteur et son rôle dans la navigation commerciale. Cette cérémonie a été une occasion de rappeler que pour se conformer davantage aux standards internationaux, diversifier ses parcours et



accompagner les chantiers et la stratégie du Ministère, l'ISEM s'est intéressé à certains modèles de formation maritime, la réparation et la construction navale dans le cadre de partenariat avec des universités françaises, espagnoles et coréennes.

Programme d'Insertion des Cadres- Edition 2014

Dans le cadre de sa politique RH, Le ministère a lancé, le 15 sep. 2014 au Centre d'Accueil et de Conférences à Rabat, l'édition 2014 du programme d'insertion des cadres nouvellement recrutés au sein du Ministère.

Ce programme a pour but de faciliter le processus d'intégration des cadres nouvellement recrutés et, par conséquent, de leur permettre de s'imprégner de leur environnement professionnel afin de s'impliquer efficacement et avec flexibilité dans la réalisation et l'exécution des programmes et des objectifs stratégiques tracés. L'édition 2014 est marquée par la préparation de programmes de formation sectoriels parallèles à caractère technique au profit des cadres affectés dans les différentes directions sectorielles.



Une délégation de HEC Paris visite le Centre VTS de Tanger

Une délégation composée d'une vingtaine de dirigeants et de Cadres, a effectué, le 23 sep. 2014, une visite au Centre de Surveillance du Trafic Maritime de Tanger (VTS de Tanger), visite qui a été programmée en marge du voyage d'affaires organisé par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales à Paris (HEC Paris) au Royaume du Maroc.

Cette visite était l'occasion pour découvrir les missions et attributions du VTS de Tanger, notamment les Services de Trafic Maritimes, portés aux normes et aux standards internationaux, que rend le Centre VTS aux usagers du détroit de Gibraltar dans l'objectif de promouvoir et consolider la sécurité de la navigation maritime et la protection de l'environnement marin. La délégation a pu visiter aussi les différents équipements et l'installation du Centre VTS, apprécier le niveau de qualification de ses Staff opérationnel et technique, et découvrir les avancées enregistrées par le Royaume

du Maroc en matière de surveillance et du suivi du Trafic maritime le long de ses côtes.

Master des Projets Logistiques

La cérémonie de remise de diplômes aux lauréats du Master des Projets Logistiques, et ce pour la promotion française qui a étudié à Paris ainsi que la promotion marocaine qui a étudié à Casablanca a eu lieu, le 25 sep. 2014, au siège du décanat de l'Université Paris 2 sous la présidence de M. Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport.

Lors de son allocution, le ministre a souligné l'importance de la coopération entre le Maroc et la France en matière de formation universitaire, de formation continue et de formation fondamentale dans les domaines du transport et de la logistique, ce qui contribue à renforcer les liens relatifs aux expertises et aux expériences, ainsi qu'au renforcement des ressources humaines notamment les cadres nécessaires pour la réussite de la stratégie logistique au Maroc et le programme de la réforme du secteur de Transport. M. Boulif a salué, à l'occasion, l'étudiante marocaine qui a obtenu la première note du master français.



13è anniversaire de l'AIMAC

L'Académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile (AIMAC) a organisé, le 27 sep. 2014 à Nouaceur, une cérémonie à l'honneur de 129 lauréats de la promotion 2013-2014 marquant le 13è anniversaire de la création de l'établissement. Parmi ces lauréats figurent 90 ingénieurs d'Etat spécialisés dans l'électronique, la communication, l'ingénierie de l'informatique et de production, 39 titulaires d'un Master en gestion du transport aérien, l'électronique, la sécurité de la navigation aérienne, et 12 officiers des Forces Royales Air (FRA) spécialisés dans le contrôle aérien.



Mohamed Najib Boulif, a salué à l'occasion les réalisations de l'AIMAC, soulignant que ces acquis dénotent la capacité de l'Académie à transcender les difficultés auxquelles elle a fait face depuis sa création, rappelant que le nombre des lauréats depuis 2007 s'élève à 800, des ingénieurs en majorité. Il a souligné que nombre de pays de la région ne disposent pas d'établissements d'enseignement de ce niveau, ce qui explique l'afflux des étudiants africains à l'AIMAC dans le cadre des accords signés avec leurs pays.

ŒUVRES SOCIALES

Estivage 2014

À l'instar des autres années, la Fondation des Œuvres Sociales des Travaux Publics a œuvré pour mettre à la disposition de ses adhérents une diversité de centres d'estivage dans plusieurs villes du royaume au titre de l'année 2014. Cette opération s'est déroulée en quatre périodes, du premier jusqu'au 30 Août 2014, et a concerné trois types de centres : les centres gérés par l'administration de la Fondation (63 unités) ; les centres gérés par les bureaux locaux de la Fondation (40 unités) ; les centres relevant de l'ONCF (10 unités).



Sommaire

EDITORIAL	1
INÉDIT	1
INAUGURATION ET CONVENTIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE D'ACTIVITES ROYALES	1
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2
PORTS ET DOMAINE PUBLIC MARITIME	2
INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE ET AUTOROUTIÈRE	3
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	4
LOGISTIQUE	4
TRANSPORT ROUTIER	4
TRANSPORT FERROVIAIRE	5
TRANSPORT AÉRIEN	5
COOPÉRATION INTERNATIONALE	6
RESSOURCES HUMAINES	7
ŒUVRES SOCIALES	8

Contact

Unité Centrale de Communication

- Tél. : 0537-68-41-71/ 0537-68-42-45
- Fax : 0537-76-37-79
- Adresse : Quartier administratif B.P 597 Rabat-Chellah

